Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 47 (1976)

Heft: 8

Register: Les lauréats 1976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

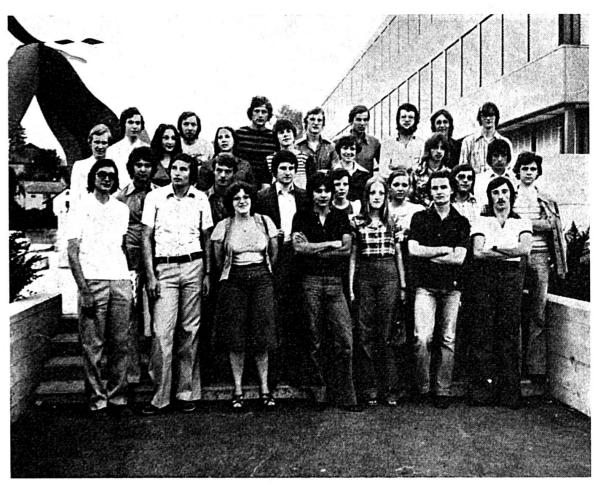
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

reux et propice. Au milieu de l'atmosphère si sympathique de cette cérémonie, accompagnés des vœux de tous ceux qui, pendant votre apprentissage, vous ont entourés, qui vous ont aidés, conseillés et conduits, qui pensent à vous maintenant, bref accompagnés de toute une population active d'un pays qui sort lentement d'une crise, pays qui a tant besoin de forces jeunes et d'idées nouvelles, je souhaite, en tant que président de l'ADIJ, que vous restiez longtemps aussi jeunes, que votre foi reste longtemps aussi jeune, que votre confiance en vous-mêmes reste longtemps aussi jeune que votre espoir!



Cliché ADIJ No 726

Les lauréats 1976

Apprentis:

Michel Bouele Employé de banque Delémont

Francine Batschelet Employée d'administration Courgenay

Maîtres d'apprentissage :

Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit Delémont

Secrétariat communal M. Bernard Macabré Courgenay

Apprentis:

Gabrielle Eberli Employée de banque Moutier

Catherine Schmid Employée de commerce Prêles

Micheline Vuilleumier Employée de banque Tramelan

Christiane Droux Droguiste Delémont

Philippe Schöni Menuisier Court

Daniel Gigandet Boucher-charcutier Crémines

Gilles Sollberger Décolleteur Moutier

Vital Schaffter Dessinateur en bâtiment Courtételle

Joseph Zucchetto Dessinateur en génie civil Moutier

Rolf Ceré Dessinateur de machines Bévilard

Jean-François Daucourt Dessinateur de machines Bassecourt

Livio Montefusco Dessinateur de machines Delémont

Michèle Wilhem Employée de laboratoire Porrentruy

Jean-Claude Nicolet Installateur sanitaire Tramelan

Maîtres d'apprentissage :

Banque Populaire Suisse Moutier

M. Jean-Jacques Boillat Agent général de la Mobilière Saint-Imier

Banque Populaire Suisse Tramelan

Pharmacie Dr Riat Delémont

MM. Gerber Frères Menuiserie-ébénisterie Moutier

M. Jean Krebs Maître boucher Bévilard

MM. H. Sollberger & Fils Décolletages et taillages Moutier

MM. J.-C. Willemin & Bron Atelier d'architecture Delémont

MM. Allemand - Tièche - Badetscher Bureau d'ingénieurs Moutier

Schaublin SA Fabrique de machines Bévilard

A. Bechler SA Fabrique de machines Moutier

Von Roll SA Usine des Rondez Delémont

F.-J. Burrus & Cie Manufacture de tabacs et cigarettes Boncourt

M. & H. Läderach Fabrique d'articles en métal Reconvilier Apprentis:

François Caillet Horloger complet

Alle

Guy Choulat Maçon Courtemaîche

Jean-Daniel Houriet Maçon Grandval

André Odiet Mécanicien sur automobiles Pleigne

Jean-Pierre Zbinden Mécanicien sur automobiles Crémines

Marcel Baumgartner Mécanicien-électricien Malleray

Walter Nadalin Mécanicien électronicien Courtelary

Gérard Doriot Mécanicien électronicien Saint-Imier

Marcel Menis Mécanicien de précision Soyhières

André Monbaron Mécanicien de précision Malleray

Pierre-Alain Berger Micromécanicien Courtelary

Didier Mettler Monteur électricien Malleray

Jean-Michel Hänni Monteur électricien Delémont

Christian Lachat Radio-électricien Renan Maîtres d'apprentissage :

Ecole d'horlogerie Porrentruy

F. Perrin SA Entreprise de bâtiments et travaux publics Porrentruy

M. Marcel Berger Entrepreneur diplômé Moutier

Garage Merçay SA Delémont

Garage H. Badan & Cie Moutier

Schaublin SA Fabrique de machines Bévilard

L. Brandt & Frères SA Fabrique d'horlogerie Bienne

Technicum cantonal Saint-Imier

Tornos SA Fabrique de machines Moutier

Wahli Frères SA Fabrique de machines Bévilard

Technicum cantonal Saint-Imier

Forces Motrices Bernoises Bienne

M. Marcel Hänni Entreprise d'électricité Delémont

Technicum cantonal Saint-Imier

Apprentis:

André Schaller Radio-électricien Perrefitte

Ruth Jermann Coiffeuse pour dames Zwingen

Konrad Pflugi Boulanger-pâtissier Himmelried

Donatella Bernardin Compositrice typographe Tavannes

Maîtres d'apprentissage :

Antenne collective TV Moutier

Salon de coiffure Borer Coiffure dames et messieurs Laufon

M. Emile Zemp Boulangerie-pâtisserie Laufon

M. Otto Burkhalter Imprimeur Tavannes

Concours-animation

pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes

Intentions générales

Souvent les activités socio-culturelles et socio-éducatives, dans les communes, sont rendues difficiles par l'insuffisance, sinon l'absence, de locaux et d'équipements adéquats. Des solutions à ce problème, adaptées aux besoins et aux possibilités de nos collectivités, doivent être trouvées dans les meilleurs délais.

Dans le message du Grand Conseil (1975) présentant la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, on peut lire notamment :

« ... Premier alinéa

On est en droit d'admettre que les problèmes culturels seront de plus en plus fréquemment traités dans le cadre de l'aménagement du territoire : çà et là, on va même jusqu'à élaborer des projets de développement culturel, que l'Etat soutiendra à condition qu'ils contribuent

à développer et à coordonner judicieusement les efforts d'une région ou d'une commune. L'aide de l'Etat ne sera pas seulement financière: il importe tout autant de conseiller utilement les responsables (grâce à une collaboration entre le Service des affaires culturelles et l'Office cantonal du plan d'aménagement), ce qui empêchera peut-être de rechercher la solution des problèmes culturels exclusivement dans la création de « centres de la culture » : en bien des endroits, des solutions plus simples suffiront (cf. 2e alinéa). Ce qui ne veut pas dire que le versement de subventions en faveur de la construction et de l'exploitation de véritables « centres de rencontre et d'échange d'idées entre les représentants de diverses couches sociales » ne soit pas quelquefois recommandable. L'importance des montants devra être décidée de cas en cas, sur la base de dispositions générales de cette loi. On